

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . . 30 —
Dans les faits divers . . . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le bulletin du Moniteur publie les renseignements suivants sur les ministres récemment nommés par le Souverain-Pontife :

M<sup>re</sup> de Witen, ministre de l'intérieur, est né à Rome en 1805; il a été successivement attaché au contentieux de l'administration des douanes, auditeur du cardinal Mattei, qui se trouvait alors ministre de l'intérieur de Grégoire XVI, et enfin, en 1855, prélat et auditeur de rote pour Ferrare. Depuis cette époque il a toujours siégé dans ce tribunal.

Le général Kanzler, qui remplace M<sup>re</sup> de Mérode au ministère des armes, est originaire du grand-duché de Bade. Il était en dernier lieu chargé de l'inspection générale de l'infanterie.

M<sup>re</sup> Randi, auquel est confiée la direction générale de la police, est né dans les Romagnes. Il a administré successivement les délégations de Rieti, de Pérouse, d'Ancône et de Civita-Vecchia.

En ce moment commence, à Civita-Vecchia, l'embarquement des premières troupes de notre armée d'occupation destinées à rentrer en France.

Le bruit court, disent l'Appennino et le Conte Cavour, que le ministère italien présentera au nouveau parlement des documents relatifs aux négociations interrompues avec le Saint-Siège.

On lit dans le Moniteur du 6 octobre :

L'Empereur a quitté ce matin le palais de Saint-Cloud, pour se rendre dans le Morbihan,

à Korn-er-houest, propriété de S. A. la princesse Bacciocchi, où Sa Majesté doit honorer de sa présence le comice agricole.

Arrivée à Vannes à quatre heures, Sa Majesté en est immédiatement repartie pour Korn-er-houest.

Il paraît que l'Empereur se propose de visiter en détail cette belle propriété, qui n'était qu'une vaste lande il y a quelques années à peine, et qui résume aujourd'hui tous les progrès de l'agriculture moderne.

L'Empereur, reviendrait, dit-on, à Paris en passant par Nantes; mais cette indication n'est point officielle. Le général de Failly, le comte Lescot et M. Davilliers sont les seuls officiers de la marine impériale qui accompagnent l'Empereur.

On écrit de Toulon, 7 novembre :

Les frégates Mogador et Eldorado ayant allumé leurs feux dimanche soir, on les avait cru parties pour Civita-Vecchia. On a appris depuis qu'elles avaient reçu contre-ordre au moment du départ. Des explications diverses sont données à ce sujet. On dit qu'une violente tempête régnait en Italie. Les deux frégates attendent encore de nouveaux ordres.

Nous lisons dans la Presse, de Vienne, du 4 novembre :

Le prince Richard de Metterning ne retournera, dit-on, à son poste que le 15 novembre; des débats importants qui doivent avoir lieu au sein du cabinet exigeant sa présence ici. Il s'agit, à ce qu'il paraît, du programme de notre politique extérieure, en particulier en ce qui concerne la politique italienne.

Nous apprenons qu'on a accueilli jusqu'à un certain point les représentations du prince; mais il s'agit maintenant ou bien de faire un pas décisif en avant, ou bien de quitter de nouveau la voie où l'on vient d'entrer. Les deux opinions comptent à peu près le même nombre de partisans au sein du gouvernement.

On ne sait pas encore si ce sera la politique de l'alliance avec les puissances occidentales ou bien celle de la communauté d'action absolue avec la Prusse qui triomphera. Il est possible que l'entente avec les puissances ne dépasse pas les relations commerciales et que pour la politique on continue à rester allié avec la Prusse.

Le Morning Post pense que lord Napier sera nommé gouverneur de Madras et remplacé dans son poste d'ambassadeur à Berlin par lord Granville, dont les fonctions de président du conseil seraient confiées à lord Somerset.

S'il est possible d'ajourner la question de réforme, ce dont nous doutons, MM. Horsmann et Lowe entreraient dans le cabinet, l'un comme membre de l'amirauté et l'autre comme chancelier du duché de Lancastre.

Le Times se réjouit du rétablissement des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Brésil. Mais il aurait lieu d'exprimer le sentiment contraire à propos de la position de la Grande-Bretagne dans l'Amérique septentrionale. En effet, aux Etats-Unis, elle est menacée d'une rupture par les réclamations du cabinet de Washington. Au Canada, on s'attend à une attaque des Fenians contre les

banques, et une grande agitation règne à Toronto.

Les journaux et les correspondances de l'Italie se livrent à d'interminables commentaires sur le résultat des dernières élections.

Mais d'abord il y en aura 34 à refaire par suite de l'option des députés qui ont été nommés dans deux et même trois collèges. Ensuite le nombre des représentants nouveaux, et par conséquent inconnus, s'élève, selon la Correspondance générale italienne, à 98, et selon le Corriere, à 223, ce qui serait plus de la moitié de la chambre nouvelle.

En présence de ces faits, répétons-le, il est impossible de déterminer le vrai caractère du nouveau parlement.

Toutes les lettres qui arrivent des différentes villes de l'Italie constatent le complet désarroi produit par les dernières élections, parmi les membres du parti cavourien qui, depuis 1859, était resté le maître du gouvernement et des Chambres. Un fait curieux, dans ce mouvement électoral, c'est que M. Vegezzi, le négociateur avec Rome, a été réélu à l'unanimité, tandis que M. Buoncompagni, ancien chef de la majorité piémontaise et auteur du fameux ordre du jour qui a déclaré Rome capitale de l'Italie, n'a pu se faire nommer même dans sa ville natale, où il était élu depuis quinze ans.

Le correspondant florentin du journal la Presse évalue à 19 le nombre des nouveaux députés cléricaux; mais sur ce chiffre il y a certains catholiques indépendants dans le genre de ceux de notre journal la France. En réalité,

FEUILLETON. 20

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Jeanne posa ses mains sur ses hanches et regarda Goubard en face, afin de découvrir si décidément il cherchait pas à la mystifier; mais le brave homme avait l'air tellement sérieux qu'elle dut enfin renoncer à ses défiances. Passant alors à un autre sentiment qui se trahit par un nouveau geste, elle reprit en se grattant la tête :

Comment! comment ces messieurs sont ici?... Hé! c'est donc ça que depuis quelque temps ce vieux sournois de Flottard, me prenait mes meilleurs morceaux, soi-disant des restes, pour les donner à du pauvre monde! — Mais, que je leur ai-t-y fait pour qu'y me cachent ça, à moi?

— Enfin, reprit Goubard impatienté, vous charriez-vous de répéter à mademoiselle Charlotte ce que vous en viens de vous dire?

— Oui, oui, on le lui répétera.

— Alors je m'en vais voir si Leguilleux s'est tiré d'affaire. Mais dépêchez-vous, il n'y a pas de temps à perdre.

— Dépêchez-vous! dépêchez-vous! marmottait Jeanne en retournant à sa cuisine, et le rôti qui tourne en charbon! V'là qu'il est dix heures, monsieur ne rentre pas. — Eh ben! que je leur ai-t-y fait? que je leur ai-t-y fait? ne pas me dire ça! Y me prennent donc pour une pataude? Bon sens! y a des choses dures dans la vie!

Tout entière à l'outrage dont elle se croyait victime, Jeanne oublia de transmettre à sa maîtresse l'avis apporté par Goubard. Un quart d'heure s'était écoulé quand la pensée lui en revint.

« Dame! aussi, dit-elle, on perdrait la tête d'être traitée comme ça, que ce serait pas merveille. »

Désireuse néanmoins de réparer son oubli, elle traversait l'office pour monter chez sa maîtresse, quand M. de Méral qui venait de rentrer l'interpella.

« Jeanne, lui dit-il, donnez-moi un bougeoir. »

Jeanne crut l'occasion favorable pour s'acquitter de sa commission et faire sentir sa juste humeur.

« Si monsieur, dit-elle en présentant le bougeoir, avait la bonté de dire à mamzelle que Goubard est venu avertir de ce qu'on manigance à la Commune...

d'ailleurs, monsieur sait ça mieux que personne, et je ferai aussi ben de n'en pas parler.

— Que voulez-vous dire, Jeanne?

— Si monsieur n'a pus confiance en moi...

— Plus confiance en vous? et à propos de quoi?

— Dame! se cacher de moi, v'là qui est ben émaginé! depuis quarante-trois ans que je suis dans la maison! j'aurais été corner ça à tout le monde, n'est-ce pas? « Venez voir M. le curé, venez voir M. l'abbé, ils sont chez nous; prenez-les, pendez-les, brûlez les, avec monsieur et mamzelle; c'est moi, Jeanne Foussier, qui vous le dis! »

— Vous radotez, Jeanne.

— Faut croire, ma foi, et monsieur le pense de vrai, sans ça on ne m'aurait pas traitée comme la dernière des dernières. Flottard ne radote pas, lui, on lui dit tout. Ah! je voyais ben qu'y avait quéque chose, puisque le pain et la viande allaient si vite depuis deux mois; mamzelle me faisait toujours forcer la provision, et puis Flottard était du matin au soir en route de la maison au fruitier.

— Voyons, voyons, dit M. de Méral qui fronçait le sourcil à mesure que les discours de Jeanne devenaient plus intelligibles, qu'est-ce qu'il y a au fond de tout cela?

— Il y a que monsieur ferait mieux de me renvoyer à Chazé garder les poules, puisque je ne suis pu bonne à ren.

— Mais répondez-moi clairement; une fois pour toutes: Goubard est venu, m'avez-vous dit; que voulait-il?

— Eh ben! dame, prévenir mamzelle qu'on allait faire des persécutions partout et mettre un fonctionnaire à notre porte.

— Ensuite?

— Eh ben! qu'y fallait faire partir ces messieurs curés.

— Qui sont ici apparemment?

— Dame! monsieur le sait ben, m'est avis.

— Goubard ne vous a pas dit autre chose?

— Si fait, y m'a dit encore que M. François allait venir chercher ces messieurs avec une voiture de la Forêtie, qu'y fallait se dépêcher.

— Après?

— Dame! c'est tout.

— Très-bien, Jeanne, retournez à votre cuisine.

M. de Méral sortit de l'office et monta rapidement l'escalier. A la dernière marche il s'arrêta. Trois portes donnaient sur le palier, celle de droite conduisait à la chambre du maître de la maison, celle



il n'y aura dans cette nouvelle Chambre des Députés à Florence, que dix catholiques véritablement dignes de ce nom, et qui auront pour chef l'illustre historien Cantù. Parmi ces députés catholiques on désigne M. Mauro, concurrent de M. Matteo Raeli qui vient de donner sa démission de secrétaire général du ministère de l'intérieur, après avoir échoué aux élections de Malfetta.

On annonce officiellement de Copenhague, 6 novembre, la formation du nouveau ministère.

Le comte de Fryzemberg est président du conseil et ministre des affaires étrangères.

M. de Fonnesbeck est chargé des finances; M. Leuning, ministre de la justice; M. Rosenørn, des cultes; M. Heergard, de la guerre et M. Grove, de la marine; M. Estrupp, de l'intérieur.

On lit dans une correspondance adressée de Paris, au *Phare de la Loire*:

L'ex-dictateur polonais Langiewicz a passé vendredi dernier à Paris, se rendant à Londres où doit se tenir cette semaine un grand meeting polonais présidé par M. Pope-Hennessy.

A propos des Polonais, je dois constater la réparation d'honneur qui leur est faite, au sujet des incendies russes, par le *Courrier du Nord*, de St-Petersbourg. Cette feuille qui a un caractère officieux, déclare qu'il résulte des renseignements recueillis par les autorités sur tous les points de l'empire, qu'on a accusé à tort les Polonais ou les émigrés russes.

Le *Courrier du Nord* dit que la cause principale des incendies en Russie provient de ce que les habitations sont généralement construites en bois et couvertes de chaume.

Il y a eu en Russie, pendant les 22 dernières années, 202,955 incendies.

Le nombre des incendies a doublé durant cette époque, car, en 1842 on n'avait compté en Russie que 6,024 incendies, tandis qu'en 1863 ce nombre s'est élevé à 13,640 et en 1864 à 13,718.

L'accroissement du nombre des incendies tient encore à l'accroissement notable de la population, et par conséquent à l'accroissement du nombre des habitations. Il y a 40 ans, la Russie ne comptait pas plus de 62 millions d'âmes; elle en possède aujourd'hui 75 millions.

Le *Courrier du Nord* indique aussi l'usage du thé et du tabac à fumer, qui a pris des proportions considérables pendant les dernières années, comme l'une des causes de l'accroissement des incendies.

Le bruit court que M. Thouvenel est de nouveau malade.

Des informations particulières que je reçois présentent sous un jour assez inquiétant l'é-

tat de santé du roi des Belges. Léopold I<sup>er</sup> va en s'affaiblissant chaque jour, et on craint qu'il ne voie pas l'année 1866.

L'administration du chemin de fer de l'Etat, dans le canton de Berne, vient de prendre une mesure fort juste, mais qui serait peut-être d'une application difficile sur nos grandes lignes de France. Elle a décidé que quand un ivrogne ferait du tapage dans un wagon, on devait arrêter le train et mettre le tapageur sur la voie. Il paraît que cette mesure a été déjà appliquée trois fois la semaine dernière.

La *Gironde* a rapporté, dit la *Liberté*, qu'elle avait été invitée à s'abstenir de parler des élections des Basses-Pyrénées. A ce sujet, plusieurs journaux s'occupent de l'usage établi par l'administration d'avertir officieusement la presse de ne pas entretenir le public de tel ou tel fait.

Il nous souvient d'un avis officieux donné, il y a quelques années, aux journaux de province dans les termes suivants: « M. le Rédacteur en chef de... est invité à s'abstenir désormais de toute observation ou réflexion pouvant ressembler à un blâme, à une critique ou même à un éloge d'aucun des fonctionnaires de l'Empire. »

Nous ne nous rappelons pas en ce moment au juste en quelle année les journaux de province reçurent cet avis officieux. La *France*, dirigée par l'honorable M. de la Guéronnière, pourrait peut-être aider notre mémoire à ce sujet.

S'il faut en croire un bruit très-répanu, on préparerait en ce moment au ministère des finances une nouvelle loi sur le timbre des journaux.

La principale disposition de cette loi concernerait le timbre des suppléments. Ce timbre deviendrait proportionnel, c'est-à-dire que, pour un supplément d'une demi-feuille, par exemple, le timbre serait taxé à moitié prix.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

M. Edouard Giraud, candidat unique dans le département de l'Ain, a été élu député par 21,526 voix, sur 35,054 électeurs inscrits.

— M. de Bismark a quitté Paris.

Le premier ministre du roi de Prusse a bien employé le peu de temps qu'il a passé dans notre capitale. Il a eu l'honneur d'être reçu en audience par l'Empereur et de dîner à Saint-Cloud. Il a vu M. Rouher, et il s'est assis deux fois à la table de M. Drouyn de Lhuys.

Avant-hier, M. de Bismark a chassé à Ferrières avec le baron Rothschild, et il a dîné également chez le célèbre financier.

— Un autre personnage non moins important que M. de Bismark dans les circonstances actuelles, Mgr Franchi, vient de passer huit jours à Paris, venant de Vienne, où il avait été envoyé par le Saint-Père.

Mgr Franchi a eu plusieurs entrevues avec M. Drouyn de Lhuys. Il a dîné au ministère des affaires étrangères avec l'archevêque de Paris et Mgr Chigi, et se loue, dit-on, beaucoup de l'accueil qui lui a été fait, ainsi que des dispositions de notre gouvernement à l'égard du Saint-Siège.

— Dans le monde diplomatique on regarde comme certaine la retraite de lord Cowley qui éprouve, après de si longs services, le besoin de se reposer.

Ce ne serait toutefois qu'au mois de janvier prochain que l'ambassadeur d'Angleterre quitterait son poste. Son successeur n'est pas encore connu.

— On prétend que les Arabes qui sont de nouveau en insurrection dans l'Algérie, reçoivent des armes et des munitions par la frontière du Maroc, par Tanger et par le commerce anglais de Gibraltar. Il est à craindre que les projets d'économie sur le budget de la guerre ne soient entravés par les dépenses nécessaires pour cette nouvelle insurrection algérienne.

— Samedi, écrit de Paris au *Phare* un de ses correspondants, à onze heures du soir, je sortais du Conservatoire des Arts et Métiers où m'avait attiré le désir d'assister à l'ouverture des cours pour l'année 1865-66. Dans la grande cour carrée, au centre de laquelle s'élève graduellement le perron qui conduit aux galeries des modèles, était disposé un vaste omnibus d'un genre nouveau; il n'avait ni brancards ni siège pour le cocher, ses deux roues de devant étaient beaucoup plus basses que celles de derrière, l'impériale m'a paru pouvoir contenir de 40 à 50 personnes. Une locomotive était munie de charbon, d'eau et de feu, tout près de l'omnibus. Je me suis laissé dire qu'à minuit, quand les voitures et surtout les omnibus ordinaires auront cessé de circuler, l'omnibus à vapeur sortira de la cour du Conservatoire et fera des expériences de la Bastille à la Madeleine, en passant par le boulevard Sébastopol. Vous le voyez, c'est une grande expérience qui sera tentée ce soir, elle sera probablement le signal d'une révolution dans la locomotive parisienne, et ses conséquences pourraient être de rendre à l'agriculture un grand nombre de chevaux d'attelage et de trait; car si nous commençons par les omnibus à vapeur, il n'y a pas de raison pour que toutes les voitures ne substituent aussi à des chevaux qui mangent beaucoup de fourrage, des chevaux de feu qui ne consomment que du charbon.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

SERVICE CÉLÈBRÉ EN L'ÉGLISE DU LOUROUX-BÉCONNAIS POUR LE GÉNÉRAL DE LAMORICIERE.

Lundi 6 novembre, neuf évêques, le R. P. abbé de la trappe de Meilleraye, le R. P. abbé de la trappe de Bellefontaine, plus de trois cents prêtres et une foule de parents, d'amis, d'admirateurs du général de Lamoricière se pressaient dans l'église du Louroux, et s'unissaient tous dans une communauté de prières, d'hommages, de respect, de reconnaissance pour l'un des hommes qui, dans ce siècle, ont le plus aimé la France, l'ont servie le mieux et laissent autour d'un nom sans tache les plus brillants souvenirs de gloire joints aux plus admirables exemples de foi chrétienne, d'abnégation et de dévouement.

Les neuf évêques qui assistaient à la cérémonie étaient: M<sup>gr</sup> l'archevêque de Tours, et NN. SS. les évêques d'Angoulême, d'Amiens, d'Angers, de Carcassonne, de Laval de Limoges, du Mans, de Quimper. M<sup>gr</sup> l'évêque de Nantes, que retient dans son diocèse le fâcheux état de sa santé, s'était fait représenter par l'un de ses grands vicaires, M. l'abbé Richard.

M<sup>gr</sup> l'archevêque de Tours officiait pontificalement, et nous avons rarement trouvé, même dans les cathédrales de nos grandes villes, plus de pompe, plus de majesté, plus d'ordre et d'ensemble dans le cérémonial. Avant d'arriver au Louroux, nous n'avions pu voir sans une émotion profonde, de nombreuses familles de cultivateurs, hommes, femmes, enfants, tous vêtus de deuil, se dirigeant en longues files vers cette belle église, d'un style architectural si noble, qui doit en grande partie son érection aux conseils et aux dons généreux du général de Lamoricière. L'empressement de ces braves gens nous touchait comme un témoignage ajouté à tant d'autres des sentiments de foi, de patriotisme, de fierté nationale si énergiques au fond de l'âme du peuple dans notre pays, et qui survivent à toutes les révolutions, à tous les sarcasmes, à tant d'efforts faits pour les éteindre.

L'église était pleine, avons-nous dit, pleine d'hommes appartenant à toutes les situations et aussi à toutes les opinions, mais qui paraissent que sur le terrain de la gloire et de l'honneur français, il ne pouvait y avoir ni arrière-pensées, ni dissidences. Aussi avons-nous regretté, — pourquoi le dissimulerions-nous? — de ne pas voir au Louroux quelques-uns de ceux qui nous semblaient devoir naturellement assister à une cérémonie où il s'agissait d'honorer la mémoire d'un homme illustre se rattachant à notre Anjou par tant de liens. Nous nous rappelions qu'à Nantes, par exemple, la municipalité de cette ville était représentée dans la cathédrale de Saint-Pierre par M. Favre, maire de Nantes et sénateur, et

de gauche à la chambre de Charlotte, enfin la troisième, située en face, donnait dans une pièce qui servait de bibliothèque. Près de cette dernière porte, en ce moment, Flottard debout, immobile, les bras pendants, se tenait collé contre la muraille, on eût dit qu'il y voulait rentrer.

« Que fais-tu là? demanda M. de Méral en élevant son bougeoir pour mieux considérer la figure interdite du serviteur.

— J'attendais le retour de monsieur.

— Vraiment!... Allons cesse de fousser, tu vois bien qu'on ne t'entend pas. Qui est ce qui parle dans la bibliothèque?

— C'est peut-être mamzelle qui lit tout haut.

— Va, mon ami, va à l'office, tu ne sais pas ton nouveau métier. »

Quand Flottard eut disparu, M. de Méral entra dans la bibliothèque où Charlotte, debout devant la fenêtre ouverte, montrait avec la main les bâtiments situés au fond du jardin:

« Non, disait-elle à François d'Assilly qui se tenait près d'elle, l'habit encore parsemé de gouttes de rosée, non, la voiture peut attendre en dehors de la ville; M. le curé se trouve beaucoup mieux aujourd'hui, un bras lui suffira. »

Au bruit de la porte les deux jeunes gens se retournèrent.

« J'aurais dû peut-être me faire annoncer? dit M. de Méral en se croisant les bras après avoir posé son bougeoir sur une table.

— Non, mon père, vous êtes chez vous, répondit Charlotte sans perdre contenance. Mais je ne l'ai point oublié: vous m'avez permis de recevoir qui je voudrais. C'est moi qui ai mandé M. François d'Assilly.

— Et il était nécessaire que j'ignorasse cette invitation?

— Je le croyais du moins; vous êtes maire de Craon, et M. d'Assilly est hors la loi.

— Fort bien; maintenant vous conviendrait-il de me dire pourquoi vous provoquiez une rencontre dont les conséquences vous alarmaient, puisque vous me la cachiez? »

Charlotte hésita un instant.

« Monsieur, se hâta de dire François, je ne prétends réclamer aucun des privilèges de l'hospitalité. Vous pouvez en user à mon égard comme il vous plaira.

— François! s'écria Charlotte, vous me faites injure en renonçant aux privilèges de l'hospitalité, et

si vous y renoncez, je les réclame, moi! Mon père ne livrera pas celui que sa fille a appelé sous sa garantie.

— Votre garantie! lorsque c'est vous qui avez ouvert ma maison, gagné mes gens, joué mon honneur! Ne protestez pas, je sais tout, il vous a plu d'être généreuse aux dépens de mon intégrité de magistrat, et je serais lié par votre parole!

— Moi! mon père, j'ai joué votre honneur! Ah! j'ai voulu, je veux le sauver. — Vous savez tout? eh bien! oui, il y a ici deux hommes proscrits. Intérieurement, j'en suis sûre, vous estimez en eux ce qui constitue leur crime devant des juges barbares. Ils ont fait un serment et n'en veulent pas faire d'autre. Cette fidélité, vous l'honorez, vous avez la vôtre, ils ont la leur: et vous iriez les jeter en proie au bourreau!

— Mais c'est votre ouvrage à vous-même, ma fille, voilà le fruit de votre témérité. Il ne vous appartenait pas d'ouvrir ma maison à ceux qui, coupables ou non, sont frappés par une loi que je devais faire exécuter les yeux fermés.

— Et cette loi maudite, il ne m'était pas permis, mon père, en trompant vos yeux, de vous soustraire à l'horrible nécessité où vous croyiez être d'o-

béir à ses prescriptions atroces. Ah! je fais appel à vos sentiments!

— Je vous l'ai déjà dit, Charlotte, ne vous occupez pas de mes sentiments, et laissez-moi à mes devoirs.

— Oh! mon père, les sentiments et les devoirs ne peuvent pas se contredire ainsi: les sentiments sont sacrés, les devoirs incertains. Oh! si vous voulez que nous foulions aux pieds les sentiments, m'appellez plus Charlotte; ce nom n'aurait pour moi que des souvenirs accusateurs. Un jour vous avez trouvé un prêtre et vous lui avez demandé de faire de votre enfant un enfant de Dieu. Le prêtre a pris votre enfant, l'a béni, l'a purifié, lui a donné un nom d'un des saints du ciel, l'a inscrit sur le livre de la vie future: le nom de Charlotte nous rappelle tout cela. Qu'il ne soit donc plus jamais prononcé quand nous aurons livré ce prêtre que vous avez associé à votre paternité, quand nous aurons trempé dans le sang de ce vieillard la rançon d'un honneur fatalement compris. »

M. de Méral demeura silencieux, l'œil fixe, front chargé de plis, la mâchoire serrée. On voyait qu'il y avait en lui une lutte violente.

Charlotte allait continuer, lorsque la porte



plusieurs membres du conseil municipal. Quelques personnes insinuent, nous le savons, que les hommages rendus au général de Lamoricière sont inspirés surtout par l'esprit de parti et par la politique. En vérité, nous ne nous sentons aucune envie de discuter avec elles, et nous les plaignons sincèrement de laisser tomber si bas leurs pensées, leur caractère et leur âme. Si on se retranche, pour s'abstenir, derrière d'aussi tristes prétextes, il faut tout renier, toutes les gloires, toutes les vertus, tous les grands services et tous les grands hommes. Qu'on veuille bien le remarquer d'ailleurs, s'il pouvait y avoir, s'il y avait une signification politique à ces prières, à ces regrets, à ces larmes, à ces souscriptions pour élever un monument à Lamoricière, elle ne serait le fait ni de ceux qui prient, ni de ceux qui versent des larmes, ni de ceux qui veulent éterniser la mémoire d'un héros, mais elle serait le fait de ces singuliers français, de ces étrangers patriotes qui tremblent devant nous ne savons quel fantôme jusqu'à ce point de ne pas oser honorer, saluer, bénir la France dans la personne de l'un de ses fils les plus chers et les plus glorieux.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre personnes choisies parmi les parents et amis intimes du général de Lamoricière : MM. le comte de Bourmont ; de la Bénardais ; vicomte du Ponceau ; vicomte de la Haye..

Après l'office, M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers est monté en chaire et a parlé de l'illustre défunt en des termes qui ont profondément remué l'assistance. Plus d'une fois le vénérable prélat a dû s'interrompre, vaincu qu'il était par l'émotion et par les larmes. Louer le général de Lamoricière, raconter sa vie, ses dévouements, ses vertus lorsque la France retentit encore de la magnifique oraison funèbre de M<sup>re</sup> l'évêque d'Orléans, était une tâche à la fois délicate et ardue. M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers n'a reculé ni devant ce devoir, ni devant cette tâche, et annonçant à son auditoire, avec une modestie touchante, qu'il ne voulait ni ne pouvait prononcer une oraison funèbre après M<sup>re</sup> Dupanloup, il nous a parlé comme un père, comme un apôtre, comme un évêque catholique, mais aussi comme un évêque français qui n'a que deux cultes, deux amours en ce monde, nous allions dire deux passions, celle de l'Eglise et celle de la patrie.

(Union de l'Ouest.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le nouveau ministère anglais se trouve en face de difficultés presque insurmontables. S'il s'adjoint MM. Horsmann et Lowe, adversaires de la réforme, M. Bright et les amis même de MM. Horsmann et Lowe voteront avec les tories, qui, en acceptant la réforme,

se frayeront facilement un chemin au pouvoir.

Le *Morning-Post* donne comme certaine la nomination de lord Granville à l'ambassade britannique de Berlin.

Dublin, 8 novembre. — L'avocat Lubz, propriétaire de l'*Erish-People*, a reçu l'avis que jeudi prochain l'avocat général proposerait d'arrêter sa procédure contre le lord lieutenant d'Irlande, et de rejeter sa plainte.

M. Mosyn, avocat de la Couronne, a déclaré sous serment que les assertions de M. Lubz, concernant le lord-lieutenant, étaient fausses et que les actes dont se plaignait ce dernier étaient des actes commis par le lord-lieutenant comme représentant de la reine.

MM. Lubi, O'Bary, O'Donovan et Malcohy, font un procès au *Freeman's Journal* comme les ayant calomniés en publiant la pastorale du docteur Cullen, relative au fébianisme et à l'orangisme.

Don Fernando a ouvert en personne les Cortès portugaises, et a prêté serment comme régent. Aucun discours d'ouverture n'a été prononcé.

Florence, 7 novembre. — La *Gazette officielle* publie un décret royal qui approuve la fusion des deux banques nationale et toscane et la formation d'une banque unique d'Italie.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Variétés.

DE LA JUSTICE. — ÉTUDE RÉTROSPECTIVE.

En ces jours, où par toute la France les cours et les tribunaux font leurs rentrées solennelles, pour répandre, avec plus d'activité, sur tous les citoyens, les bienfaits de la justice, il n'est pas sans intérêt de rappeler quelle était cette institution avant la Révolution de 1789. Ce retour vers un passé récent et sa comparaison avec l'état actuel feront mieux apprécier par notre génération les travaux des législateurs de cette époque, et mieux sentir la reconnaissance qui leur est due.

Tout d'abord au premier degré de la hiérarchie, dans les campagnes, nous trouvons Monsieur le Bailli, espèce de magistrat-fonctionnaire, servile envers son seigneur, hautain envers les vassaux ses justiciables.

Ce Bailli, à la dévotion de Monseigneur, qui le nommait, était un reste de la justice féodale, une épave du temps où le gentilhomme du château, et le supérieur du couvent avaient justice haute, moyenne et basse sur les terres et les vilains relevant de leur domaine.

Des Rois politiques avaient, non sans peine et sans coup férir, dépouillé, dans leur intérêt royal, ces seigneurs de la haute et moyenne justice ; mais la justice basse, portant sur les petites gens, avait été par ces Rois dé-

daignée ou maintenue par calcul, et avait survécu à la féodalité. Justice qui, bien entendu, n'était autre que le bon plaisir du Seigneur ou de l'Abbé ; car quelle possibilité que le Bailli subordonné voulût autre chose que la volonté du maître, et ce qui était pire encore, la volonté des serviteurs du maître, notamment du tabellion, lequel, moins illettré, mais non plus honnête, faisait avec le Bailli concurrence de vénalité et de servilité.

Quant aux litiges que le seigneur lui-même pouvait avoir avec les petits propriétaires voisins, dépendant de son ressort féodal, pas n'est besoin de dire ce qui en advenait devant le bailli sa créature, si, par grand hasard, ce petit propriétaire avait l'outrecuidance et l'imprudence de résister.

Pour faire connaître, en dehors de toute partialité, quelle était, avant la Révolution, la justice dans les campagnes, nous ne pouvons mieux que citer le vieux et naïf jurisconsulte, Loyseau, qui s'exprime ainsi :

« En France, nous voyons aujourd'hui qu'il n'y a presque si petit gentilhomme qui ne prétende avoir en propriété la justice de son village. Tel même qui n'a ni village ou ha-

meau, mais un moulin ou une basse-cour près sa maison, veut avoir une justice sur son meunier ou sur son fermier. Tel autre qui n'a ni basse-cour, ni moulin, mais le seul enclos de sa maison, veut avoir justice sur sa femme ou sur son valet... »

De sorte qu'en France la confusion des justices n'est guère moindre que celle des langues de la tour de Babel, confusion qui consiste non-seulement en la confusion des territoires de chaque justice, mais aussi en ressort, et par conséquent, en la coutume qu'il y faut suivre, parceque dans l'enclave d'une province, il y a telle petite justice en-trelacée qui a coutume de ressortir d'une autre province où est la seigneurie dont elle relève. D'où vient que chaque seigneur ayant conservé le ressort en démembrant son fief, il y a des endroits où l'on peut aller cinq fois en appel ; donc que le dégât causé par une vache peut être jugé six fois, et, dans ce cas, est-il possible que la vache ne soit pas mangée, et le propriétaire aussi..... »

Et ne faut point dire que c'est le soulagement du peuple de lui rendre la justice sur les lieux domaniaux. Car, à bien prendre, les frais sont plus grands en ces petites man-geries de village qu'aux amples justices des villes où les juges ne prennent rien des expéditions de l'audience ; et, au village, pour avoir un méchant appointment d'audience, il faut souler le juge, le greffier et les procureurs de la cause, en belle taverne qui est le lieu d'honneur, *locus majorum*, où les actes sont composés, et où bien souvent les causes sont vidées à l'avantage de celui qui paie l'écot.... »

Nous nous arrêtons ici, et nous avons be-

soin d'affirmer que nous ne faisons que citer textuellement notre gaulois jurisconsulte.

Comparons cet état de choses odieux et ridicule, à celui que présentent, de nos jours, les justices de paix si dignes, si utiles, et apprécions ce qu'était le bon vieux temps.

\*\*\*

(La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

## ADJUDICATION

Du Service

### DES VIDANGES DES FOSSES D'AISANCES

Extraction des Matières fécales

Et Enlèvement des Animaux morts

DANS LA COMMUNE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Député au Corps-Législatif,

Prévient le public que, le mercredi 22 novembre prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, du service des vidanges des fosses d'aisances, extraction des matières fécales et enlèvement des animaux morts, dans la commune de Saumur, pendant neuf années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866.

L'adjudication ne sera valable qu'autant que le prix indiqué dans les soumissions sera inférieur à celui indiqué dans le pli scellé déposé sur le bureau par le Maire avant l'ouverture de la séance.

Les soumissions seront renfermées dans une enveloppe cachetée, accompagnées d'un certificat de solvabilité et de moralité délivré par le maire de la commune où réside le soumissionnaire.

Les personnes qui désireront prendre connaissance du cahier des charges s'adresseront au Secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de onze heures à trois heures (les jours fériés exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 octobre 1865.

Le Maire,  
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms, profession), faisant élection de domicile à Saumur, m'engage à faire le service des vidanges à Saumur, suivant les prescriptions du cahier des charges, dont je déclare avoir pris connaissance, au prix de (indiquer le prix en francs et centimes, sans fraction de centime) le mètre cube.

Saumur, le 1865.

(Signature.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

bibliothèque s'ouvrit et donna passage aux deux prêtres. Le vieux curé, appuyé sur le bras de son neveu, s'avança en boitant vers M. de Méral.

« Monsieur, lui dit-il, nous sommes entrés dans votre maison, et nous y avons demeuré à votre insu. Aucun des vôtres ne doit être exposé plus longtemps aux dangers que notre présence fait encourir à ceux qui veulent bien nous recevoir. Je viens d'apprendre que l'on va procéder à des visites domiciliaires dans toute la ville. Nous allons nous rendre immédiatement à la Commune, et nous constituer prisonniers ; jamais il ne sortira de notre bouche un mot qui puisse faire soupçonner le séjour que nous avons fait chez vous.

— Non, non, fuyez plutôt, il en est temps encore, s'écria Charlotte ; M. d'Assilly va vous conduire hors de la ville. Là une voiture...

— A la fin, Charlotte, interrompit M. de Méral, quel rôle me laisserez-vous ?

— Celui de père, celui d'ami. Oh ! je vous en conjure, oubliez que vous êtes magistrat ; fermez les yeux !... écoutez la voix de votre cœur !...

— Assez ! reprit M. de Méral avec un accent amer. Vous avez voulu être maîtresse ; vous serez satisfaite. Vous m'avez créé une situation sans issue ;

j'en sortirai au prix de ma tête. Il importe peu d'ailleurs : les principes sont tout, les hommes ne sont rien. Mais vous m'avez offensé gravement en supposant que je ne saurais pas concilier les devoirs de ma charge et ceux de l'humanité. Votre imprudence seule a tout perdu... Je vous pardonne, Charlotte. Quand je serai devant le tribunal qui doit connaître de l'accusation que je porterai contre moi-même, je vous défends d'intercéder pour moi. C'est de la loi seule que je veux relever : j'ai haï la faveur au profit des autres, au mien je la hais et la méprise. »

M. de Méral prit son bougeoir et fit un pas pour sortir.

« Mon père ! mon père ! où allez-vous ? s'écria Charlotte en se jetant à ses pieds.

— Monsieur, dit le vieux prêtre, vous prenez un parti que la raison et le vrai courage réprouvent également. Arrêtez ! c'est à nous de partir. »

François s'élançait vers la porte joindre ses prières et ses efforts à ceux de Charlotte, lorsque Flottard apparut tout-à-coup, pâle, haletant, l'air effaré.

« On vient ! on vient ! dit-il à voix demi-basse ; cachez-vous !

— Qui vient ? dit M. de Méral.

— La garde nationale. Trois hommes marchent en tête. A cinquante pas d'ici ils se sont arrêtés ; l'un de ces trois hommes, je crois que c'est M. Froment, a dit aux autres : « Vous pouvez entrer, ils y sont encore, depuis trois jours j'ai fait veiller, personne n'a quitté la maison. »

— Relève-toi, Charlotte, mon enfant ; notre sort sera le même, dit M. de Méral en soulevant sa fille qui s'attachait à ses genoux.

— Non ! non ! je dirai que c'est moi seule...

— Flottard, s'écria François, venez vite, nous allons défendre la porte — fuyez tous !... pardessus les murs du jardin... il doit y avoir une échelle.

— Pour nous, mon cher François, dit le curé, il n'y a plus que l'échelle de Jacob... »

Il fut interrompu par le bruit d'une violente altercation.

« Assassins ! scélérats de patauds ! sans-culottes ! criait Jeanne au bas de l'escalier, que venez-vous faire ici ? tournez-moi les talons, que je ne voie pas vos figures de démons en ribotte ! Va-t-on comme ça chez le monde ? Voyons ! allez-vous m'en croire ? »

Et probablement la vaillante cuisinière ne s'en

tenait pas aux cris, car on entendait un bruit de ferraille et des coups retentissants.

« La sorcière ! vociféra Choleau, va-t-elle m'assommer avec sa poêle ? Prenez-la vous autres, et coupez-la en morceaux, si elle bouge.

— Point de violence ! dit M. de Méral, du fond de l'appartement ; puis s'avançant sur le palier. — Si c'est moi que vous cherchez, continua-t-il, me voici.

— Oui, c'est toi... et d'autres, répondit Choleau. « Ah ! ah ! coup double ! ajouta-t-il en apercevant toutes les personnes qui avaient suivi M. de Méral sur le palier ; quand je disais que ce gneur-là était d'accord avec l'infâme d'Assilly ; voilà le jeune... »

— Est-ce de mon père que tu parles, misérable ! s'écria François en saisissant Choleau à la gorge et le penchant sur la rampe de façon que son corps y était en équilibre.

— François ! François ! dit vivement Charlotte, n'aggravez pas votre situation.

— La mienne ? peu m'importe, mais la vôtre... « Allons, va ! continua-t-il en lâchant Choleau, et désormais dis tout ce que tu voudras. »

(La suite au prochain numéro.)



Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
MAISON ET JARDIN**  
Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE MIAU-MIZANDEAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Miau-Mizandeu, marchand, demeurant à Vihiers, sont prévenus que la vérification des créances de cette faillite sera continuée, le mardi 14 novembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (512)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE DAVIAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Daviau, marchand de bois, demeurant aux Sablons, commune de Louresse-Rochemenier, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 21 novembre courant, et qu'ils doivent s'y présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (513)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE MITHOIR.**

Les créanciers de la faillite du sieur François Mithoir, marinier, demeurant à Trèves-Cunault, sont invités à remettre dans le délai de 20 jours, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite, aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 5 décembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (514)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE  
AUX ENCHÈRES,**

Le vendredi 10 novembre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à l'hôtel de l'Etoile, Levée-Neuve, route de la Ronde, à la vente d'environ 2,000 cotrets de baliveaux de chêne.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE  
APRÈS FAILLITE.**

Le dimanche 12 novembre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Mithoir, marinier au Château-Roquet, commune de Trèves-Cunault, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, couvertures, oreillers, rideaux, quantité de draps, effets à usage d'homme et de femme, armoire, buffet, linge, tables, chaises, vins rouge et blanc en barriques, bois à brûler, quantité d'outils, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LAPORTE, huissier à Saumur.

**VENTE**

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 12 novembre courant, à neuf heures du matin, il sera, par suite de saisie exécution, à la Mimerolle, commune de Chenet-hutte-les-Tuffeaux, procédé à la vente de divers objets appartenant au sieur François Martineau, consistant notamment en :

Fumier, bois de travail et de chauffage, cheval, harnais, environ six mille quatre cents mètres cubes de moëllon et jalles, etc., etc.

La vente aura lieu au comptant, plus cinq pour cent, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. (515)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ. (413)

**A LOUER**

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

**POUR 5 FRANCS ON DONNE** une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES**

Saison ouverte du 15 JUIN au 1<sup>er</sup> OCTOBRE **de JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Vient de paraître :

**HISTOIRES**

DU

**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE **LA CHIMIE TECHNIQUE**

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

**LA VILLE DE SAUMUR,**

Son Budget,

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 NOVEMBRE.			BOURSE DU 8 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 25	»	»	68 40	»	15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 70	»	»	96 75	»	05
Obligations du Trésor. . . . .	460	»	1 25	458 75	»	1 25
Banque de France. . . . .	3660	»	»	3700	»	40
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1322 50	»	2 50	1322 50	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole. . . . .	615	»	»	615	»	»
Crédit industriel. . . . .	691 25	6 25	»	690	»	1 25
Crédit Mobilier. . . . .	870	»	5	877 50	7 50	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	985	»	5	987	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	815	»	2 50	820	»	5
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1092 50	2 50	»	1092 50	»	»
Est. . . . .	512 50	»	21 25	512 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	817 50	»	27 50	816 25	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	565	2 50	»	560	»	5
Ouest. . . . .	530	1 25	»	532 50	2 50	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1700	5	»	1700	»	»
Canal de Suez. . . . .	411 25	»	2 50	415	»	3 75
Transatlantiques. . . . .	533 75	»	2 50	533 75	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	64 70	»	10	64 75	»	05
Autrichiens. . . . .	406 25	2 50	»	408 75	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	401 25	»	17 50	401 25	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	212 50	»	5	212 50	»	»
Romains. . . . .	157 50	»	7 50	160	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	476 25	»	6 25	480	»	3 75
Saragosse. . . . .	242 50	»	3 75	242 50	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	35	»	1	37 50	2 50	4
Nord-Espagne. . . . .	185	»	7 50	185	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	535	»	1 25	536 25	1 25	»
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	309 75	»	»	310	»	25
Orléans. . . . .	305	»	25	305	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	304 25	»	25	304 25	»	»
Ouest. . . . .	303 25	»	25	303	»	25
Midi. . . . .	302 25	»	25	303	»	75
Est. . . . .	306	»	»	306	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.